

Cfdt:



**LA CFDT,
AVEC VOUS
ET POUR
VOUS**

**SUIVEZ
NOUS SUR
X
ET
FACEBOOK**



Cfdt Télécoms Prestataires île de France, 7 / 9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris

Tel : 01 42 03 89 45
www.monsyndicatcfdt.fr

Courriel :

contact@monsyndicatcfdt.fr

LES NEWS DU CSE

DO IDF - Février 2026

Budget des Activités Sociales et Culturelles, la Cfdt dénoue la situation

Lors de la séance du 28 janvier dernier, la **Cfdt** a voté le budget présenté par le bureau. Notre budget n'ayant pas recueilli la majorité, nous avons choisi en toute responsabilité, et afin de vous faire bénéficier au plus vite de vos prestations, de voter pour celui qui était le plus similaire au notre, avec un **compte salarié abondé**:



Sur proposition de la **Cfdt**, une soixantaine de destinations en France, littoral, montagne et campagne, vous seront bientôt proposées en résidences ou villages vacances pour la période estivale. Pour bénéficier de remises imbattables chez le prestataire **GOELIA**, il vous suffira de vous connecter via le site du CSEE **jusqu'au 30 avril** et réserver votre séjour avec votre code partenaire. À retrouver dans la rubrique « Vacances ».

Quotient familial	Montant
QF 1	900 €
QF 2	900 €
QF 3	900 €
QF 4	900 €
QF 5	900 €
QF 6	800 €
QF 7	800 €
QF 8	800 €
QF 9	800 €
QF 10	800 €
QF 11	700 €
QF 12	700 €
QF 13	700 €
QF 14	700 €
Non calculé	500 €



Pôle Judiciaire à l'USC, la direction fait la sourde oreille

Coup de marteau pour les salariés de ce service qui gèrent les obligations légales (sauvegarde de la vie humaine, réquisitions judiciaires, demandes administratives) !

L'accord sur les astreintes n'a pas été respecté, entraînant un trop-perçu pour les salariés depuis 2 ans. Cela va engendrer une perte moyenne annuelle d'environ 1500 euros par salarié.

Ce manque à gagner a accentué le mal être au sein de ce service, avec une charge de travail importante, de fortes amplitudes horaires ainsi que des plannings inadaptés.

Un **DGI** (Danger Grave et Imminent) a donc été signé par la **Cfdt** et l'ensemble des organisations syndicales pour remédier à cette situation.

En parallèle de ce **DGI**, un CSEE extraordinaire a eu lieu. Il a mis en exergue un désaccord profond entre les élus et la direction sur la définition d'une astreinte. L'entreprise a su manier la langue de bois à merveille. Elle a précisé sans en démordre que les salariés font bien des astreintes et non du travail permanent puisqu'ils peuvent vaquer à leurs occupations personnelles durant ce temps. Pour l'entreprise, vaquer à ses occupations personnelles consiste uniquement à regarder la TV ou à dormir, proche de son PC !

La **Cfdt** conteste ces astreintes relevant plus d'un travail permanent, les salariés devant être à disposition immédiate de l'employeur pour répondre aux appels portant sur la sauvegarde de la vie humaine.



Info de dernière minute !

La direction conteste au tribunal la demande d'expertise externe votée unanimement par les élus lors de ce CSEE extraordinaire .

La délégation **Cfdt** au CSEE de la DO IDF

Vos élus titulaires: Frédéric Johner, Chloé Mercier, Sylvain Tulliez, David Bohere, Marie Françoise Quéau, Michel Saldou, Naima Necib, Olivier Bex

Vos élus suppléants: Séverine Gaidot, Manuel Michel, Angélique de Chaleix, Eric Gondor, Valérie Collé, Stéphane Gouazé, Laetitia Nicolle

Représentant Syndical: Eric Lamarre

**Rejoignez la première
organisation syndicale en France,
adhérez.**

